

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale,
le 14 septembre 2016 à 20h00**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion

Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Siège no 4 Madame Monique Boucher

Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau

Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Sont absents :

Monsieur Dany Quirion, maire

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du pro-maire,
Monsieur Alain Carrier.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit
comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la réunion du 14 septembre 2016

ORDRE DU JOUR

27. Ouverture de la séance
28. Adoption de l'ordre du jour
29. Soumission pour l'éclairage du terrain de soccer
30. Recommandation d'embauche de nouveaux pompiers
31. Forfait cellulaire du directeur général
32. Toiture de la bibliothèque
33. Dossier du LOT 16-A-P (milieu humide)
34. Saint-Benoît l'Abre - Demande de temps de glace
35. Demande autorisation vente de pomme
36. Demande au fonds conjoncturel de développement (FCD)
37. Nouvelle programmation pour la TECQ
38. Infoconcept (boîte d'attente téléphonique)
39. Autorisation de destruction archive
40. Réclamation pour fils brisé
41. Période de questions
42. Clôture de la séance

27- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Alain Carrier, pro-maire, constate le quorum et souhaite la
bienvenue aux membres du conseil.

28- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-09-321

Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur
Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
d'adopter l'ordre du jour.

29- SOUMISSION POUR L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER

Sujet reporté

30- RECOMMANDATION D'EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS

2016-09-322 **Considérant** que le service des incendies veut procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Fortier et de monsieur Pierre-Luc Goulet ;

Considérant que le chef du service d'incendie recommande l'embauche des deux personnes mentionnées ci-haut ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'embauche de monsieur Sébastien Fortier et monsieur Pierre-Luc Goulet comme pompier à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

31- FORFAIT CELLULAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2016-09-323 **Considérant** le directeur général s'est procuré un téléphone cellulaire afin d'être joignable en tout temps et que celui-ci puisse rester en contact avec la Municipalité lors de ses déplacements à l'extérieur de celle-ci ;

Considérant que le directeur général demande une contribution de la Municipalité pour le paiement de son forfait sachant que le téléphone sera utilisé dans le cadre de ses fonctions ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte que la Municipalité paye un montant de 20 \$ par mois au directeur général pour l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de ses fonctions.

32- TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

2016-09-324 **Considérant** que la pente de la toiture de la bibliothèque est à refaire, car de l'eau s'accumule sur le toit ;

Considérant que deux fournisseurs ont été invités pour soumettre une offre de service ;

Considérant qu'un seul a déposé une offre de service et qu'il s'agit de Toiture Verreault avec une offre de 24 000 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de toiture Verreault à 24 000\$ (plus taxes) pour refaire la toiture de la bibliothèque.

33-DOSSIER DU LOT 16-A-P (MILIEU HUMIDE)

2016-09-325 **Considérant** que le propriétaire du LOT 16-A-P a effectué des travaux de creusage de fossé sur les terrains de la Municipalité, et ce, sans autorisation ;

Considérant que les travaux risquent d'affecter le milieu humide répertorié dans le secteur ;

Considérant que le propriétaire a eu l'information que les travaux qu'ils entreprenaient étaient faits sur les terres de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Qu'une lettre soit envoyée au propriétaire du LOT 16-A-P afin de lui mentionner que les travaux qui ont été faits ne peuvent être tolérés par la Municipalité et qu'ils nuisent, dans un même temps au milieu humide ;

Que la Municipalité réclame que le secteur soit réaménagé tel qu'il était avant les travaux.

34-SAINT-BENOÎT LABRE - DEMANDE DE TEMPS DE GLACE

2016-09-326 **Considérant** que la municipalité de Saint-Benoît- Labre requière du temps de glace pour leur activité de hockey plaisir ;

Considérant qu'une demande a été faite à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour leur prêter la patinoire ;

Considérant que les gens de la communauté de Saint-Honoré-de-Shenley auront la possibilité de participer à l'activité proposée par Saint-Benoît Labre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité de Saint-Benoît Labre d'utiliser du temps de glace de l'aréna de Saint-Honoré de Shenley pour le hockey plaisir;

Que les citoyens de Saint-Honoré-de-Shenley puissent y participer.

Une entente de temps sera convenue ultérieurement entre les deux Municipalités.

35-DEMANDE AUTORISATION VENTE DE POMME

2016-09-327 **Considérant** que la Municipalité de la Guadeloupe demande à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley l'autorisation de vendre des pommes sur son territoire dans le cadre d'une levée de fond pour le hockey mineur de la Guadeloupe ;

Considérant que la Municipalité de la Guadeloupe apprécierait que des cônes et pancartes leur soient fournis afin d'identifier et de sécuriser les lieux ;

En conséquence, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise à la Municipalité de la Guadeloupe la vente de pomme sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Que le conseil autorise le prêt de cônes et de pancartes à la Municipalité de la Guadeloupe pour la tenue de l'événement.

Le Municipalité de la Guadeloupe devra entrer en contact avec le service de la voirie de Saint-Honoré-de-Shenley afin de se procurer les accessoires demandés.

36- DEMANDE AU FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT (FCD)

016-09-328

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a comme projet d'agrandir l'aréna afin de créer une salle multifonctionnelle ;

Considérant que doit faire des demandes de financements afin de mettre sur pied le projet de salle multifonctionnelle ;

Considérant que le programme du fonds conjoncturel de développement (FCD) s'adresse à ce type d'initiative ;

Considérant que le projet de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley répond aux conditions du programme FCD et que celui-ci lui permettrait au projet d'avoir lieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité de Saint-Honoré-de Shenley d'effectuer une demande financière au Fonds conjoncturel de développement pour la réalisation du projet d'agrandissement de l'aréna ;

Que le maire, monsieur Dany Quirion, et le directeur général, monsieur Serge Vallée, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande au FCD.

37- NOUVELLE PROGRAMMATION POUR LA TECQ

2016-09-329

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

38-INFOCONCEPT (BOÎTE D'ATTENTE TÉLÉPHONIQUE)

Sujet non traité

39-AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ARCHIVES

2016-09-330 **Considérant** que la firme HB archivistes a effectué une mise à jour des archives de la Municipalité ;

Considérant que certains documents archivés n'ont plus à être conservés par la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la destruction des dossiers d'archives ciblés par la firme HB archivistes.

40- Réclamation pour bris de fils

2016-09-331

Considérant que lors des travaux de réfection dans le rang 6 sur, un fils a été arraché par un camion de l'entrepreneur Doris Drouin et que le chauffeur du camion était dirigé par une employée de la Municipalité;

Considérant que l'entrepreneur Doris Drouin a reçu une facture pour la réparation de ce fils au montant de 800 \$ et qu'il demande à la Municipalité d'en payer la moitié, car la faute serait due aux deux parties

Considérant que le conseil a pris acte des explications de l'entrepreneur et qu'il considère que ceux-ci sont valables ;

En conséquence, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte que la Municipalité paye la moitié du montant de la facture (400 \$) déposée par l'entrepreneur Doris Drouin pour les coûts de réparation du fils arraché.

41-PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

42-AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2016-09-332

Il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 20 septembre 2016.

Il est 21h40

Alain Carrier, PRO-MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.